



PROCES VERBAL

Conseil Municipal du 12 janvier 2026

Le Conseil Municipal de BIBOST s'est réuni en séance publique, à la Mairie le 12 janvier 2026 à 19h30, sous la présidence de Franck CHAVEROT, Maire.

Présents

Franck CHAVEROT
Claire DOUVIER
Sandrine MARVALIN-GEANT
Jean-Philippe CHAUX
Eric BLANC
Laurent MARION
Elodie GIDON

Didier GOUTTE
Valérie ROZIER
Frédéric BONNARD
Josette RAYMOND
Thierry BEAU
René MICHEL

Absent : Sophie BOUVARD

Secrétaire de séance : Valérie ROZIER

1 Désignation du secrétaire de séance

- À l'unanimité des membres présents, Mme Valérie ROZIER est désignée comme secrétaire de séance.

2 Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 01 décembre 2025

A la suite de la diffusion du compte-rendu du conseil municipal du 1^{er} décembre 2025, Monsieur le Maire demande si des précisions doivent être apportées.

- En l'absence d'observations, de corrections, le conseil municipal approuve le compte rendu à l'unanimité des membres votants et autorise Monsieur le Maire et Mme Josette RAYMOND (secrétaire de séance du Conseil municipal du 3 novembre 2025) à signer le procès-verbal de séance.

3 Délibération vœu opposition à l'article 31 amendé du projet de loi des finances pour 2026 pénalisant les territoires industriels

Monsieur Le Maire expose :

Le projet de loi de finances pour 2026, dans son article 31 amendé, prévoit de réduire de 25% la compensation versée par l'état au titre de l'abattement de la valeur locative des établissements industriels. Cette mesure pénaliserait lourdement les territoires les plus productifs et remettrait en cause leur équilibre budgétaire ainsi que leur capacité d'investissement.

Cette mesure a un impact fort pour le territoire de la CCPA.

Concrètement, elle a pour conséquence une mise à contribution de la CCPA d'un montant total de 322 400€ résultant de la baisse du produit des surfaces réelles (PSR) sur les locaux industriels. Il convient d'ajouter le prélèvement DILICO2 (Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales) qui vise à faire participer les collectivités à l'effort de réduction du déficit de l'état. Le prélèvement total pour la CCPA est de 643 900€.

Certaines communes du territoire de la CCPA sont également fortement impactées par le prélèvement DILICO 2 et la baisse du PSR avec le prélèvement total de 477 000€ pour les communes concernées, le montant total de ce prélèvement est de 1 120 900€ pour l'ensemble du territoire (CCPA + Communes).

Cette mesure créerait, de surcroît, une rupture d'équité territoriale entre les collectivités à dominante industrielle et celles à économie de services, accentuant ainsi la fracture entre « la France des usines » et « la France des métropoles ».

Ce signal contredit les engagements pris par l'état en faveur de la compétitivité, de la relocalisation et de la cohésion territoriale.

La commune de BIBOST n'est pas concernée directement par ces prélèvements, cette délibération de vœu opposition est une démarche solidaire avec le territoire de la CCPA pour appuyer le désaccord avec ce projet de loi de finances.

- A l'unanimité des membres présents, Le conseil approuve cette délibération en soutien à la communauté de Communes du Pays de L'Arbresle et aux communes concernées.

4 Délibération montant de la caution lors des locations du centre d'animation

Monsieur le Maire propose suite aux travaux du centre d'animation, de mettre en place une caution lors des locations du centre d'animation. L'objectif est de se prémunir autant que possible d'éventuelles dégradations.

Monsieur le Maire suggère la mise en place d'une caution de 500,00 €, exigée lors de toute location du centre d'animation, qu'il s'agisse de la petite salle, de la grande salle ou des deux, et ce aussi bien pour les personnes extérieures que les résidents de Bibost et les associations.

- A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve la mise en place d'une caution lors de la location du centre d'animation.

5 Délibération rénovation du centre d'animation avenant au marché de travaux lot n°7

Monsieur le Maire expose que des travaux ont été modifiés sur le lot n°7 « Plomberie, Chauffage,

Ventilation » :

Il s'agit d'un ensemble de modifications réalisées (en plus ou en moins) sur l'ensemble du programme de travaux de cette entreprise. Il en résulte un avenant positif de 3723.60€ HT.

| Lot | Titulaire | Marché initial HT | Avenant |
|--|--------------------|--------------------|-------------------|
| Lot 7 « Plomberie, chauffage, climatisation » | DUBOST RECORBET | 103 541.66 € HT | + 3723.60 € HT |
| Total HT | | 107 265.26 € HT | |
| Total TTC | | 128 718 .31 € C | |

- A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal autorise Mr Le Maire à signer l'avenant au marché du lot n°7.

6 Délibération autorisant les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans l'attente de l'adoption du budget primitif 2026, et en application de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater, les dépenses d'investissement 2026 à hauteur de 25 % des dépenses d'investissement ouvertes au budget de l'année précédente (année 2025), hors dépenses afférentes au remboursement de la dette.

A titre d'information, le montant des crédits ouverts au budget en 2025 s'élève à la somme de 858 388.00€. Les sommes engagées peuvent être de 214 597.00€ (25% X 858 388.00€).

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur des fonds nécessaires et répartis comme suit :

Chapitre 20 :

| Article Comptable | Montant des dépenses d'investissement autorisé |
|--------------------|--|
| 203 Frais d'études | 7624€ |

Chapitre 21 :

| Article comptable | Montant des dépenses d'investissement autorisé |
|--|--|
| 2131 Batiments publics : Divers école | 2500.00€ |
| 2152 Installations voiries : panneaux | 1 500.00 € |
| 2157 : Matériel et outillage : | 1 500.00 € |
| Auto laveuse | 3310.00 |
| Video projecteur | 990.00 |
| 2184 Mobilier | 1500.00€ |
| 2188 : Autres immo corporelles | |
| Divers matériel ex : aspirateur.... | 1500.00€ |
| 231 Immobilisation corporelles en cours | |
| Lot 1 : VRD | 53 957.86€ |
| Lot 2 : MACONNERIE | 4137.48€ |
| Lot 3 : CHARPENTE COUVERTURE | 29 482.95€ |
| Lot 4 : MENUISERIE | 29 771.49€ |
| Lot 5 : PLATERIE, PEINTURE | 6 593. 95€ |
| Lot 6 : CARRELAGE | 900.00€ |
| Lot 7 : PLOMBERIE | 19 495.71€ |
| Lot 8 : ELECTRICITE | 11 659.35€ |
| CUISINE | 6600.00€ |
| FACADES | 10 576.20€ |

| | |
|------------------|--------------------|
| AMENAGEMENT HALL | 5808.00€ |
| DIVERS | 2000.00€ |
| TOTAL | 201 406.99€ |

- A l'unanimité des membres présents, le conseil Municipal approuve la délibération afin d'autoriser les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026.

9 Point divers

Centre d'animation : La commission de sécurité a émis un avis favorable concernant le centre d'animation,

Le déménagement de la cantine sera fait le samedi matin 17 janvier pour une ouverture au centre d'animation le lundi 19 janvier.

10 Compte rendu des divers commissions

Commission urbanisme par Claire DOUVIER :

Déclaration préalable :

DP06902225000019 : Ravalement de la façade couleur beige rosé sur le corps de ferme – Sans opposition le 08/12/2025

Franck CHAVEROT chemin du Planin

DP06902225000020 : Ravalement de la façade couleur beige rosé de l'habitation – Sans opposition le 22/12/2025

Sylvain CHAVEROT 293 bis chemin du Planin

DP06902225000021 : Ravalement de la façade couleur beige rosé de l'habitation – Sans opposition le 03/12/2025

Hervé CHAVEROT 293 chemin du Planin

Commission Fleurissement Josette RAYMOND :

Les sapins de Noël vont être enlevés dans la semaine.

Commission bâtiments par Didier GOUTTE :

A voir pour l'installation de fils tendus au centre d'animation pour décoration lors de fêtes.

A remettre à l'extérieur poubelle, cendrier et arches à vélos.

Lors d'une location au vestiaire du foot, une porte a été arrachée, le dossier est en cours avec l'assurance du locataire.

Commission enfance jeunesse par Laurent MARION :

Une réunion avec l'ACM de Bessenay est prévue le 2 février à 18h30.

Commission affaires sociales par Valérie ROZIER :

Le dimanche 18 janvier a lieu le repas des aînées 60 personnes seront présentes.

Commission finances et RH par Sandrine MARVALLIN-GEANT :

L'entretien annuel des agents a eu lieu.

Les diverses commissions doivent fournir leur budget 2026.

Commission Communication par René MICHEL :

Les followers sur le Facebook de la mairie sont aux nombres de 849.

651 personnes inscrites sur panneau Pocket la municipalité a réalisé 243 publications sur l'année.

Depuis l'ouverture du nouveau site de la commune en novembre nous avons recensé 723 visiteurs.

La séance est levée à 20h50

| | |
|---|--|
| <p><u>Le Maire</u> Franck CHAVEROT</p> | <p><u>Le secrétaire de séance</u> Valérie ROZIER</p> |
|  |  |

